Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série L

2024/2649

11.10.2024

RÈGLEMENT D'EXÉCUTION (UE) 2024/2649 DE LA COMMISSION

du 10 octobre 2024

rectifiant la version en langue suédoise du règlement d'exécution (UE) 2023/1773 portant modalités d'application du règlement (UE) 2023/956 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les obligations de déclaration aux fins du mécanisme d'ajustement carbone aux frontières pendant la période transitoire

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

LA COMMISSION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (UE) 2023/956 du Parlement européen et du Conseil du 10 mai 2023 établissant un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières ([1]), et notamment son article 35, paragraphe 7,

considérant ce qui suit:

(1) Dans la version en langue suédoise du règlement d'exécution (UE) 2023/1773 de la Commission ([2]), le point 39) de la section 1 de l'annexe II contient une erreur en ce qui concerne le type de gaz défini. Le terme erroné, qui désigne un autre type de gaz également couvert par ledit règlement, a été utilisé à chaque occurrence du terme défini dans les annexes II, III et IV. L'erreur touche à la substance de ces dispositions.

(2) Il convient dès lors de rectifier en conséquence la version en langue suédoise du règlement d'exécution (UE) 2023/1773. Les autres versions linguistiques ne sont pas concernées.

(3) Les mesures prévues par le présent règlement d'exécution sont conformes à l'avis du comité MACF, rendu avant l'adoption du règlement d'exécution (UE) 2023/1773,

A ADOPTÉ LE PRÉSENT RÈGLEMENT:

Article premier

(Ne concerne pas la version française.)

Article 2

Le présent règlement entre en vigueur le vingtième jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.

Fait à Bruxelles, le 10 octobre 2024.

Par la Commission
La présidente
Ursula VON DER LEYEN

([1]) JO L 130 du 16.5.2023, p. 52, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2023/956/oj.
([2]) Règlement d'exécution (UE) 2023/1773 de la Commission du 17 août 2023 portant modalités d'application du règlement (UE) 2023/956 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les obligations de déclaration aux fins du mécanisme d'ajustement carbone aux frontières pendant la période transitoire (JO L 228 du 15.9.2023, p. 94, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg_impl/2023/1773/oj).